



## PROJET DU PROCÈS-VERBAL

### GRUPE DE TRAVAIL HORIZONTAL

#### Zoom

Mardi 26 septembre 2023

#### 1. bienvenue et introduction

Le président Emiel Brouckaert souhaite la bienvenue à tous les participants. Aodh O'Donnell (IFPO) s'est excusé à l'avance. Le point de l'ordre du jour proposant une présentation sur le document récemment publié "Evaluating the sustainability and environmental impacts of bottom trawling compared to other food production systems" a dû être annulé en raison de l'indisponibilité des intervenants.

Les points d'action de la dernière réunion de juillet 2023 sont les suivants :

1	Obligation de débarquement de la FG d'inclure dans l'avis sur les possibilités de pêche le thème des mesures de conservation et d'autres thèmes identifiés au cours de la discussion. <a href="#">Avis sur les possibilités de pêche soumis le 9 août et commentaires inclus dans le texte.</a>
2	Le secrétariat enverra toutes les questions découlant des discussions à Joanne Morgan après la réunion du GTH. <a href="#">Aucune autre question n'a été posée par les membres.</a>
3	Le Secrétariat doit contacter le CIEM concernant la mise à jour des procédures de référence comme convenu dans l'ACOM. <a href="#">Réponse du CIEM incluse dans le compte-rendu de la réunion de juillet du GTH</a>
4	Alice Belin transmettra au Secrétariat les informations relatives aux études d'impact dans le cadre de l'élaboration de la loi sur la restauration de la nature. <a href="#">La réponse de M. Belin a été diffusée le 10 juillet</a>
5	Le Comité consultatif se penche sur l'absence des OEEM dans les présentations de la Commission sur la loi relative à la restauration de la nature. <a href="#">Inclus dans l'avis sur le plan d'action soumis le 31 août</a>
6	Identifier le groupe de travail chargé d'aborder ce sujet en vue de l'élaboration éventuelle de conseils sur la loi relative à la restauration de la nature. <a href="#">A inclure dans les travaux du nouveau groupe de discussion conjoint CC EOS-PelAC sur la dimension spatiale.</a>
7	Suivi des aspects MSFD/indicateurs dans le groupe de travail sur le climat et l'environnement et examen des travaux avec le NSAC concernant le suivi du MSFD. <a href="#">Des contacts ont été pris avec le secrétariat du NSAC et une réunion sera organisée après l'été.</a>



8	Identifier la personne qui participera au MSCG et au TG Seabed en tant que représentant du CC EOS.
	<a href="#">Le Secrétariat et les représentants de l'EBCD</a>
9	Le groupe de travail de la PCP se référera à la présentation de Hans Polet pour donner son avis sur le plan d'action.
	<a href="#">Inclus dans l'avis sur le plan d'action soumis le 31 août</a>
10	Proposition au Comité exécutif d'approuver les termes de référence du groupe de discussion conjoint CC EOS/PelAC sur la dimension spatiale
	<a href="#">Approuvé lors de la réunion du Comité exécutif le 5 juillet 2023</a>
11	Le secrétariat doit rédiger une lettre à l'EFCA pour lui faire part de la déception du CC concernant le manque de disponibilité de l'EFCA pour les réunions, l'implication dans l'étude sur les procédures de pesée et l'avancement de l'organisation de l'atelier.
	<a href="#">Soumis le 31 juillet, réponse reçue le 3 août.</a>
12	Suite à la réponse à l'invitation pour l'atelier d'octobre, suivi de la réunion en personne avec la délégation du FG Control.
	<a href="#">La date de la réunion est provisoirement fixée au mois de novembre. La possibilité d'organiser une réunion en personne est également envisagée.</a>
13	Le Secrétariat assurera le suivi avec les organisateurs de la CIBBRiNA concernant la réunion de lancement et l'intégration des travaux dans le programme de travail du CC EOS.
	<a href="#">Matilde Vallerani a participé à la réunion de lancement du 6 au 8 septembre. Un rapport sera bientôt disponible. Le travail de la CIBBRiNA relèvera du mandat du groupe de travail horizontal, sous le thème "Aspects environnementaux liés à la pêche dans le NWW" tel qu'identifié par le programme de travail du CC EOS.</a>
14	Le secrétariat diffusera la présentation de CABfishMAN dès qu'il l'aura reçue.
	<a href="#">La présentation est disponible en ligne. Arantza Murillas fera circuler une vue d'ensemble de tous les documents, vidéos et outils d'ici la fin du mois de septembre, que le Secrétariat distribuera aux membres.</a>
15	Le secrétariat contactera Arantza Murillas pour toute question après la réunion du GTH.
	<a href="#">Aucune autre question n'a été posée par les membres.</a>

## 2. Analyse de sensibilité écologique de la mer d'Irlande - Tasman Crowe, UCD Earth Institute

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

Le président souhaite la bienvenue au professeur Tasman Crowe de l'Institut de la Terre de l'University College Dublin. Le professeur Crowe a présidé le groupe consultatif sur les aires marines protégées et représente l'équipe de projet qui a réalisé l'analyse de sensibilité écologique en mer d'Irlande entre décembre 2022 et avril 2023 pour le compte du ministère irlandais du logement, du gouvernement local et du patrimoine. Le projet a été entrepris pour aider le gouvernement irlandais dans son processus législatif en cours sur les AMP, et pour sauvegarder les zones écologiquement sensibles aux effets potentiels du développement de l'ORE à court terme.



M. Crowe a remercié le CC EOS pour son invitation à cette réunion et a mentionné l'enregistrement d'un webinaire disponible sur YouTube, où une version plus longue et plus détaillée de sa présentation est disponible à l'adresse suivante :<sup>1</sup>.

M. Crowe a commencé sa présentation en donnant un aperçu du contexte dans lequel le projet a été développé. Les principaux objectifs des projets étaient les suivants

- Exercice de sélection scientifique complet pour d'éventuelles futures ZMP dans une région marine définie au large de l'est et du sud-est de l'Irlande.
- Engagement ouvert et constructif avec les principales parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales qui ont des intérêts maritimes importants en mer d'Irlande.
- Faciliter l'identification future par le gouvernement de zones viables pour les projets d'énergie offshore en mer d'Irlande, compte tenu des contraintes en matière de biodiversité, d'environnement et de culture qui ont été identifiées dans le cadre du projet.

M. Crowe a précisé qu'il ne s'agissait pas d'un processus de sélection des AMP. Il s'agit d'informer la sélection des AMP qui sera entreprise dans le cadre de la nouvelle législation, en appliquant correctement les processus qui seront établis dans la loi. Les espèces ou les habitats déjà répertoriés dans les directives "Oiseaux" et "Habitats" de l'UE ou gérés individuellement dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP) de l'UE n'ont pas été inclus dans le champ d'application défini pour le projet, étant donné que des dispositions légales relatives à leur conservation et à leur durabilité sont déjà en place. L'engagement des parties prenantes a été un élément clé du projet, afin d'informer le processus et de permettre l'échange d'informations.

40 caractéristiques biologiques et environnementales ont été identifiées et pourraient être recommandées pour une protection spatiale dans l'ouest de la mer d'Irlande dans le cadre de la future législation sur les AMP, sur la base de critères alignés sur les approches internationales et les dispositions du schéma général du projet de loi sur les AMP.

Les données ont été analysées afin d'évaluer la sensibilité de chaque élément aux activités sectorielles les plus pertinentes pour les objectifs du projet, à savoir la pêche, le minerai de fer et la navigation. Les preuves disponibles ont été utilisées pour catégoriser la résistance et la résilience de chaque élément à chaque pression, ce qui a ensuite conduit à une analyse de priorisation de la conservation afin d'identifier les zones de haute et de basse priorité pour la protection, en tenant compte des activités sectorielles actuelles et proposées à l'avenir. Le modèle appliqué pour cette analyse a utilisé des données de distribution pour modéliser les configurations possibles des AMP afin de répondre aux critères du réseau et pouvait se concentrer uniquement sur les considérations écologiques ou inclure la prise en compte des intérêts sectoriels et/ou tenir compte de la sensibilité.

---

<sup>1</sup> Le webinaire complet est disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=o8BX0KskNHY> et le rapport complet et les annexes sont disponibles à l'adresse <https://www.gov.ie/en/publication/e00ec-marine-protected-areas/>.



Crowe a souligné que l'un des principaux défis de l'analyse dans cette étude était la disponibilité limitée des données pour les caractéristiques sélectionnées.

Principaux résultats du projet :

- Des zones appropriées ont été identifiées à partir desquelles un réseau efficace d'AMP pourrait être sélectionné pour les espèces, les habitats et les autres caractéristiques incluses dans ces analyses.
- Il convient de noter qu'un réseau efficace de ZMP en mer d'Irlande occidentale ne nécessiterait pas l'étendue totale de ces zones appropriées et qu'il ne serait pas nécessaire d'y restreindre toutes les activités.
- Lors de l'identification de ces zones appropriées, l'étendue du chevauchement est limitée avec les zones proposées pour le développement des énergies renouvelables en mer (ORE) et les zones qui sont importantes pour l'effort de pêche existant.
- La poursuite des travaux dans le cadre de la future législation sur les AMP permettra d'affiner les solutions potentielles en matière de réseaux d'AMP sur la base de la politique nationale, d'analyses impliquant de nouvelles données supplémentaires et la participation et l'apport des parties prenantes.
- Il est envisagé de réduire encore les chevauchements sectoriels au cours de ce processus, tout en établissant un réseau cohérent et efficace pour la conservation des espèces, des habitats et des autres caractéristiques sélectionnés.

Sean O'Donoghue a indiqué que le KFO et l'ISEFPO ont soumis un document après la publication du rapport, exprimant de sérieuses inquiétudes quant aux limites et à l'utilisation abusive du rapport. Il a souligné que le rapport n'était pas destiné à servir de base aux désignations d'AMP et d'ORE, bien qu'il ait été utilisé comme tel. Il a également noté que les parties prenantes n'ont pas été consultées sur les données utilisées dans le rapport et qu'elles n'ont été informées des résultats qu'après la production du rapport. Il a souligné que si le rapport pouvait servir de point de départ, il n'était pas suffisant pour déterminer les désignations d'AMP, d'ORE ou d'autres sites protégés. O'Donoghue fera circuler le document KFO & ISEFPO au Secrétariat pour que le GTH en prenne connaissance.

Llibori Martinez a demandé des précisions sur l'intégration des activités récréatives dans la méthodologie.

Patrick Murphy est d'accord avec O'Donoghue. L'engagement des principales parties prenantes qui utilisent ces zones depuis des générations devrait être un élément clé du processus.

John Lynch a fait part de ses inquiétudes quant au processus de sélection des zones marines protégées, notant que les données relatives à la pêche constituaient la principale source d'analyse et que les zones de reproduction des espèces de poissons n'étaient pas protégées. Il s'est également inquiété du risque de voir les pêcheries se diriger vers ces zones, au lieu de cibler les espèces commercialisables.



Johnny Woodlock a soutenu les commentaires des représentants du secteur irlandais.

M. Crowe a reconnu certaines des limites du rapport et a expliqué qu'il n'était pas destiné à orienter directement les désignations d'AMP. Il a également indiqué que le rapport n'avait pas vocation à être le dernier mot en la matière, soulignant la nécessité d'une consultation et d'un engagement plus détaillés, ainsi que de la collecte de données supplémentaires. Il a ajouté que l'empreinte récréative n'était pas considérée comme suffisamment importante pour être prise en compte dans le processus actuel, bien qu'elle soit susceptible d'être prise en compte dans le processus de sélection et de désignation proprement dit.

Le président a également exprimé son inquiétude concernant la comparaison entre le chalutage à perche et le dragage et a remis en question la source des données de pêche utilisées. Il a demandé des avis sur la manière dont le CC pourrait s'impliquer dans le processus et si cela pourrait être un sujet pour le nouveau groupe de discussion sur la dimension spatiale, en collaboration avec le PelAC.

M. O'Donoghue fait remarquer que cette tâche est quelque peu urgente, étant donné que la législation irlandaise sur les AMP entrera en vigueur à la fin de l'année 2023, et que la mise en place du groupe de discussion conjoint pourrait prendre trop de temps. Selon lui, le CC EOS devrait commencer à travailler sur une réponse dès que possible, en tenant compte des commentaires de la KFO et de l'ISEFPO qu'il a fait circuler au Secrétariat.

**ACTION** : Le Secrétariat doit rédiger un avis sur le plan MPA/ORE/SPA de la mer d'Irlande, sur la base du document KFO / ISEFPO fourni et de la réponse des membres du GTH à la demande de contribution.

### 3. Mission Atlantique - Dave Reid, Debbie Pedreschi, Marine Institute

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

Le président explique que les 23 et 24 août, l'équipe de Mission Atlantique a tenu une réunion de mise à jour à laquelle de nombreux membres du CC EOS n'ont malheureusement pas pu assister. Il remercie Dave Reid et Debbie Pedreschi de s'être rendus disponibles pour participer à la réunion du CC et fournir une mise à jour séparée sur le travail en cours dans le cadre du projet.

M. Pedreschi a expliqué que Mission Atlantique est un vaste projet de l'UE axé sur l'évaluation intégrée des écosystèmes dans 14 pays, y compris la région de la mer Celtique. Le projet implique 13 partenaires et vise à cartographier et à évaluer l'état actuel et futur des écosystèmes marins de l'Atlantique sous l'influence du changement climatique et de l'exploitation.

Les parties prenantes participent à l'identification des problèmes et à la vérification sur le terrain de l'analyse. Le processus prend en compte les messages des parties prenantes et les tendances observées dans l'écosystème, en essayant d'identifier les signaux d'alerte précoce ou les points de



rupture. L'analyse des risques examine ensuite tous les liens entre les secteurs, les pressions et les composantes et les classe par ordre de priorité afin de comprendre quels sont les principaux secteurs et pressions sur lesquels le projet doit se concentrer. La dernière partie consiste à travailler avec les parties prenantes pour identifier les scénarios qui sont ensuite intégrés dans les modèles disponibles ou testés avec eux.

Lorsque les parties prenantes de Mission Atlantique ont été interrogées sur les problèmes potentiels dans la région, elles ont identifié les conflits entre les ORE, les AMP et les pêcheries comme la priorité sur laquelle il fallait se concentrer. Les parties prenantes ont notamment identifié trois scénarios à analyser :

- Scénario 1 : quels sont les impacts potentiels sur l'écosystème d'une augmentation des ORE ?
- Scénario 2 : impact sur la pêche de l'augmentation des ORE ; divers scénarios de déplacement
- Scénario 3 : ajout de mesures de conservation : AMP vs. OECM

Tous ces éléments doivent être considérés dans le contexte du changement climatique, avec une augmentation de la température conforme aux scénarios sélectionnés par le GIEC.

Cependant, le modèle qui a été intégré au projet lorsqu'il a été planifié, appelé StrathE2E, bien qu'étant un modèle d'écosystème complet, n'est pas conçu pour les questions spatiales. L'équipe de Mission Atlantique a donc dû identifier d'autres modèles plus appropriés dans le cadre d'autres projets. Le groupe de parties prenantes a demandé à l'équipe de faire ce qu'elle pouvait dans l'intervalle, et ces résultats ont été présentés.

Le scénario 1 a examiné les impacts potentiels sur l'écosystème et la pêche d'une augmentation de l'ORE dans la mer Celtique. StrathE2E et un modèle conceptuel élaboré avec les parties prenantes ont été utilisés pour ce scénario.

Bien que les deux modèles utilisés pour ce scénario ne soient pas directement comparables en termes d'échelle ou de détails, ils ont permis de dégager certains messages communs, tels que les incidences sur les poissons, les oiseaux de mer et les cétacés. Une légère réduction de la pêche, en particulier de la pêche pélagique, a également été détectée, ainsi que d'éventuels changements dans les prises accessoires.

M. Pedreschi est ensuite passé au scénario 2, qui étudie les effets de déplacement de l'ORE sur les pêcheries et les écosystèmes. En fin de compte, le modèle indique que le déplacement aurait un effet négligeable sur l'écosystème, étant donné que les mêmes impacts se produisent dans les nouvelles zones, ce qui n'est pas le cas selon l'expérience des parties prenantes ou lorsque nous examinons les impacts socio-économiques. Une analyse socio-économique des impacts de l'expansion d'ORE sur la pêche est nécessaire. Cette analyse pourrait être réalisée en élargissant le modèle conceptuel qui a déjà été élaboré avec les parties prenantes. M. Pedreschi a ajouté qu'il espérait organiser un atelier au début de l'année prochaine afin de mieux comprendre les impacts socio-économiques.

Enfin, M. Pedreschi a évoqué le scénario 3, qui ajoute les AMP à l'équation. L'application du modèle



conceptuel à ce scénario prévoit une diminution de la pêche dans la zone ORE (déplacement), une augmentation des récifs artificiels et une augmentation des impacts ORE associés (par exemple, le bruit, les champs électromagnétiques, les collisions avec les oiseaux de mer).

Mme Pedreschi a conclu sa présentation en décrivant les futurs plans du projet Mission Atlantique, y compris les ateliers proposés et un exercice de cartographie participative.

Le président remercie Mme Pedreschi pour sa présentation et lui demande si elle envisage une participation spécifique du CC à ce projet.

Mme Pedreschi a répondu que le CC EOS est déjà très bien représenté lors des réunions et que tout le monde est toujours le bienvenu. Le projet a encore deux ans devant lui, l'équipe de projet affine actuellement les modèles et approfondira les questions soulevées par les parties prenantes. L'objectif est d'organiser plusieurs réunions de parties prenantes au cours de l'année à venir, avec des objectifs spécifiques, en espérant que ce qui est développé dans le cadre de ce projet puisse également être intégré dans les travaux du CIEM.

M. O'Donoghue estime qu'il s'agit d'un projet très pertinent, en particulier en ce qui concerne les questions relatives aux ORE. Il demande si le projet prendra en compte la nouvelle approche planifiée adoptée par le ministère en ce qui concerne le développement des ORE et fait spécifiquement référence au plan de la zone marine désignée de la côte sud (DMAP) en cours d'élaboration. Il se demande s'il faudra beaucoup de changements pour que le modèle prenne en compte ce nouveau concept, puisque tous les anciens développements ORE devront être remplacés par le South Coast SMAP, et puisque le département est censé effectuer une évaluation, ce projet sera-t-il inclus dans le cadre de cette évaluation, ou restera-t-il totalement séparé.

M. Murphy a souligné l'importance de fixer des niveaux de référence et d'être en mesure de faire des prévisions ou des évaluations de l'impact socio-économique à l'avenir. Il a estimé que le modèle devrait également tenir compte de la sous-exploitation actuelle de nombreuses espèces, au lieu de se contenter de montrer la surpêche. Selon lui, le modèle développé aura une incidence considérable sur l'avis du CIEM. Il se demande si le CIEM en a tenu compte. Enfin, il a remercié Pedreschi et Reid d'avoir montré comment l'engagement des parties prenantes se fait correctement.

En ce qui concerne l'ORE, M. Pedreschi répond que l'analyse est aussi actuelle que possible. La zone d'étude de cas de l'ORE est la mer Celtique et le plateau occidental de l'Irlande et n'inclut pas la mer d'Irlande, mais seulement le site d'Helvic Head qui (à l'époque) relevait du DMAP de la côte sud. Cependant, au fur et à mesure que de nouvelles informations sont disponibles, l'analyse peut être mise à jour relativement facilement, bien que le travail spatial (qui n'est pas aussi facile à mettre à jour) puisse susciter des inquiétudes. En ce qui concerne l'évaluation qui doit être réalisée par le ministère, celui-ci n'a pas été contacté, mais d'autres collègues du Marine Institute sont impliqués et il serait utile de contribuer à ce processus.

En réponse aux questions de M. Murphy, M. Pedreschi a ajouté que les réunions de projet pour l'année prochaine sont en cours de planification et que les membres du CC sont invités à faire part de



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

leurs suggestions quant aux périodes de l'année qui pourraient être les plus propices à leur participation. En ce qui concerne les bases de référence et les aspects socio-économiques, il s'agit d'une tâche très complexe sur laquelle Mission Atlantique souhaite travailler avec les parties prenantes, car leurs connaissances pourraient aider à améliorer les informations de base là où les données manquent. Du côté du CIEM, elle a expliqué que ce travail alimente les aperçus de l'écosystème qui fournissent des conseils contextuels.

Dave Reid a rappelé aux participants le processus WKIrish, dans le cadre duquel les parties prenantes ont commencé à comprendre l'écosystème, à partir duquel des avis sur les stocks d'une seule espèce ont été élaborés. Il a ensuite ajouté que la principale lacune dans les capacités de Mission Atlantique est la résolution spatiale. Le projet se concentre actuellement sur la construction d'un modèle d'écosystème spatialement structuré pour la mer Celtique. En outre, un étudiant en doctorat de l'Institut marin, qui débutera cette année, se penchera sur les sites de préférence des pêcheries.

**ACTION :** Les membres du GTH proposeront des dates pour les réunions des parties prenantes de Mission Atlantique en 2024 après réception des sujets de discussion.

#### 4. projet offshore Celtic Sea - Cathal Boyle, Galetch Energy Developments

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

Galetch Energy Developments en est aux premières étapes de son développement et envisage, en cas de succès et sous réserve de la politique irlandaise actuellement en cours de consultation par le gouvernement irlandais, de proposer un parc éolien offshore au large de la côte sud de l'Irlande. Dans le cadre de leur engagement avec les parties prenantes, ils ont contacté le Secrétariat et plusieurs de leurs représentants ont participé à la réunion, notamment Cathal Boyle, responsable de la liaison avec la pêche pour le projet, Paul Carney, responsable du développement offshore et Deirdre Keegan, responsable de la liaison avec les communautés.

Le groupe Galetch a été fondé en 2000 et se concentre sur les énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne, l'énergie solaire et le stockage de l'énergie. L'entreprise a l'intention de développer le parc éolien offshore de Manannan dans la mer Celtique, au sud de l'Irlande.

Il est envisagé d'utiliser l'électricité produite par le parc éolien pour produire de l'hydrogène vert. La zone d'implantation des éoliennes serait située à environ 25 à 50 km du littoral, avec un potentiel de deux phases de 1GW chacune.

*"Il est important de dire que nous n'en sommes qu'aux premières étapes du développement et, comme vous le savez, le système s'oriente désormais vers une approche axée sur les plans, de sorte que la politique évolue et que nous devons nous adapter pour répondre aux nouvelles exigences", a-t-il expliqué.*



On estime que leur projet opérationnel pourrait aboutir vers le milieu des années 2030.

M. Carney a rappelé qu'il était reconnaissant de l'occasion qui lui était donnée de se présenter et de présenter ses projets, et de soutenir l'interaction entre l'industrie de la pêche et l'industrie des énergies renouvelables en mer.

M. O'Donoghue a expliqué que le ministère travaillait sur le DMAP de la côte sud. À l'issue de cette consultation, c'est le ministère, et non les organisations individuelles, qui décidera de l'emplacement définitif des structures ORE dans la région. Il a remercié le présentateur mais a estimé que le contact était prématuré car ni le site ni le contrat de développement n'ont été identifiés.

Murphy reconnaît qu'il s'agit d'une bonne pratique de communication, mais les plans ont en effet changé et le nouveau processus doit être pris en compte.

M. Carney a reconnu qu'il était encore trop tôt, mais que l'objectif de cette présentation était d'ouvrir la communication et d'entamer une relation avec le secteur et que ce premier contact suivait le guide de synthèse convenu entre les industries des énergies renouvelables offshore et des fruits de mer ([Seafood/ORE Engagement in Ireland - A Summary Guide](#)).

La présidente s'est félicitée que les lignes de communication soient désormais ouvertes avec le CC EOS, qui continuera à suivre le processus et à examiner dans quels cas la collaboration et l'intervention du CA seront appropriées.

## 5. Améliorer la durabilité environnementale des pêcheries d'eau profonde - James Clark, MRAG

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

Le président a accueilli James Clark de MRAG qui a présenté le rapport "*Improving environmental sustainability of deep sea fisheries with emphasis on the conservation of Vulnerable Marine Ecosystems (VMEs)*" (Améliorer la durabilité environnementale des pêcheries en eaux profondes en mettant l'accent sur la conservation des écosystèmes marins vulnérables). Ce travail a été réalisé dans le cadre du consortium dirigé par l'AZTI (AZTI, CEFAS, CSIC, IEO, IPMA, IRD, MRAG-EU et WMR) mandaté par l'EASME/CINEA pour le contrat-cadre EASME/EMFF/2019/014 pour la "*Fourniture d'avis scientifiques pour les pêcheries au-delà des eaux de l'UE*".

M. Clark a expliqué qu'il s'agit d'un projet de trois ans qui a débuté en 2020. Le projet comporte huit tâches différentes.

### 1. Développer l'analyse comparative de l'examen précédent

L'objectif était de passer en revue les travaux menés dans cinq pays sélectionnés, en vue de soutenir la protection des EMV et l'identification des mesures d'atténuation des impacts de la pêche de fond



(et des activités autres que la pêche, le cas échéant). Tous les pays examinés ont mis en place une forme de gouvernance et des cadres de collecte de données pour les CVD/EMV, et la plupart ont décrit les espèces et les habitats sensibles d'une manière ou d'une autre. L'évaluation de l'impact de la pêche de fond est généralement bien mise en œuvre dans presque tous les pays. Les mesures d'atténuation et de protection de l'impact peuvent être améliorées, mais des progrès globaux sont réalisés dans ce domaine. La plupart des pays ont mis en œuvre ou prévu un certain type de suivi des incidences des EMV.

## 2. Examen des directives FAO 2008 du FSN et compilation des meilleures pratiques

Les objectifs étaient d'identifier les éventuels problèmes de mise en œuvre découlant de l'interprétation des lignes directrices et les lacunes dans les connaissances scientifiques affectant l'opérationnalisation des lignes directrices, en proposant des mesures d'atténuation pour les problèmes/lacunes identifiés. Les conclusions ont mis en évidence que de nombreux aspects liés à la protection des EMV doivent être améliorés, comme la création de définitions opérationnelles des concepts clés et la détermination de seuils acceptables de niveau de protection pour les EMV. Le manque d'informations sur la biologie et la répartition des taxons indicateurs d'EMV est un problème majeur. Une approche de précaution doit être appliquée pour protéger les EMV malgré les incertitudes. Il est essentiel de comprendre le fonctionnement des EMV et l'impact du changement climatique pour assurer la viabilité à long terme des EMV protégés.

## 3. Atténuation des prises accessoires : analyse critique et recommandations

Dans le cadre de cette tâche, une évaluation des approches existantes en matière de gestion des prises accessoires a été réalisée.

Les résultats de cette analyse ont montré que les ORGP progressent à des rythmes différents dans leurs efforts de réduction des prises accessoires, mais que le manque de données est un problème majeur qui entrave les efforts de réduction des prises accessoires et la capacité de gérer et d'appliquer des règles sur les activités des navires de pêche. Des programmes et des cadres de suivi sont nécessaires.

## 4. Critères pour l'établissement des empreintes et de la pêche historique ; cadre pour la pêche exploratoire et les enquêtes scientifiques

L'objectif était d'examiner les critères/méthodes existants pour la caractérisation de l'empreinte de la pêche dans les CVD dans les ORGP concernées, ainsi que dans la zone 41 de la FAO. Les ORGP suivent généralement des procédures spécifiques et des évaluations préliminaires similaires et la plupart ont mis en œuvre des mesures de conservation et de gestion spécifiques pour prévenir les ISC sur les EMV, y compris la surveillance des pêches exploratoires (par le biais d'observateurs).

## 5. Examen critique de l'efficacité des outils de gestion existants pour la conservation des EMV et identification des meilleures pratiques

L'objectif était de fournir un examen critique de l'efficacité des outils de gestion existants, y compris la règle de déplacement, et des mesures d'évaluation des impacts et/ou de leurs combinaisons (y compris les outils de gestion spatiale) pour la conservation des EMV et d'identifier les meilleures



pratiques dans les ORGP. Les conclusions ont souligné que pour que les mesures soient efficaces, la distribution et la connectivité des EMV doivent être mieux comprises. Des informations détaillées sur les interactions entre les espèces (y compris la connectivité des populations, les flux d'énergie qui influencent la croissance et la reproduction, et les interactions influencées par le régime océanographique local) seront nécessaires pour comprendre et prévoir dans quelle mesure la pêche et d'autres activités humaines ont des effets néfastes importants. Un point essentiel est que les règles de déplacement n'ont pas été conçues à l'origine comme des mesures autonomes de protection des EMV contre les ISC. Elles ne doivent être considérées que comme des mesures temporaires jusqu'à ce que des mesures de protection spatiale soient mises en œuvre.

6. Identifier les lacunes en matière de recherche et les thèmes scientifiques prioritaires (par région)

Après avoir identifié les lacunes et les thèmes de recherche prioritaires, l'objectif était de concevoir un cadre pour les futurs programmes d'observation des ORGP afin d'identifier, d'enregistrer et de signaler les taxons associés aux EMV et, partant, le potentiel des EMV. Les principales lacunes en matière de données concernent le cycle de vie des espèces d'EMV (longévité, fragilité, dispersion et mobilité des larves). Bien que les navires de pêche ne constituent pas un outil d'échantillonnage efficace, les programmes d'observation constituent une source précieuse de données à un coût relativement faible.

7. Identifier les domaines, les sujets et les options politiques pour lesquels il pourrait y avoir une portée et une valeur ajoutée dans la promotion de la cohérence entre les organisations concernées (ORGP) ainsi que pour toute révision éventuelle du règlement (CE) n° 734/2008 du Conseil.

L'objectif de cette tâche était d'identifier les domaines, les sujets et les options politiques ayant une portée potentielle et une valeur ajoutée dans la promotion de la cohérence entre les ORGP et ayant une pertinence pour toute révision éventuelle du règlement (CE) n° 734/2008 du Conseil. Un résumé des principales mesures de gestion concernant l'atténuation des impacts potentiels (ISC) et la conservation des EMV mises en œuvre dans les différentes ORGP a été fourni, ainsi que des sujets d'intérêt dans le contexte de la promotion de la cohérence des concepts entre les ORGP. Certains de ces sujets sont pertinents dans le cadre d'une éventuelle révision du règlement (CE) n° 734/2008 du Conseil.

8. Soutenir l'évaluation du règlement (CE) n° 734/2008 du Conseil

Plus précisément, cette tâche a consisté à analyser dans quelle mesure le règlement est efficace, efficient, toujours pertinent compte tenu des besoins actuels, cohérent tant sur le plan interne qu'avec d'autres règles de l'UE (PCP, MSFD), et a apporté une valeur ajoutée à l'UE. Elle a également identifié les domaines dans lesquels le règlement doit être mis à jour pour s'aligner sur les développements les plus récents.



Le président a remercié M. Clarke pour sa présentation et lui a demandé comment il voyait cette recherche alimenter les développements et les discussions en cours au sein de la Commission en ce qui concerne les EMV.

M. Clarke a répondu que l'idée derrière ce projet était d'informer l'UE sur la nécessité d'actualiser la résolution actuelle. Il espère que le rapport éclairera les négociations sur la pêche.

## 6. mise à jour des groupes de discussion

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

### - Forum inter-CC sur le Brexit (président)

Le président indique que la dernière réunion s'est tenue le 30 juin, sous la présidence du LDAC. La prochaine réunion est prévue pour le 9 octobre et sera présidée par le PelAC. Il a informé les participants des travaux de la commission spécialisée "Pêche" et a mentionné plusieurs documents récemment publiés sur l'amélioration de la gestion de la pêche dans les zones maritimes partagées, concernant la procédure de transfert des possibilités de pêche, les lignes directrices en matière de notification, un cadre pour les espèces d'alignement des TAC et une stratégie pilote pour la gestion de la coquille Saint-Jacques.

### - CFP (Alexandra Philippe)

Alexandra Philippe a rendu compte de l'avis fourni sur le plan d'action pour le milieu marin, qui a été remis à la Commission le 31 août. Elle a remercié les membres et le secrétariat pour leur contribution et a expliqué que le groupe de travail allait maintenant travailler sur un autre avis lié à la communication de la Commission sur la PCP.

Enfin, elle a évoqué la première réunion du groupe spécial chargé de surveiller la mise en œuvre du plan d'action pour le milieu marin. La réunion est prévue pour le 6 octobre et elle y participera au nom du CC EOS, avec le secrétariat, le président du NWWAC et d'autres membres.

### - Obligation de débarquement (président) - Réponse à la consultation du Defra Rejets dans le cadre du FMP

Le président explique que le groupe de travail s'est réuni le 13 juillet pour préparer l'avis sur la communication de la Commission et l'avis du CIEM sur les possibilités de pêche 2024, qui a été soumis le 9 août.

Les prochaines tâches comprennent l'élaboration d'un avis sur les risques d'étranglement dans le EOS et la préparation d'une réponse à la consultation britannique sur la gestion des rejets. Cette dernière a déjà été entamée, le Secrétariat ayant communiqué un projet au GTH la veille de cette réunion.

La question a été posée de savoir si le CC est habilité à répondre directement à la consultation ou s'il doit soumettre sa contribution à la Commission. Le président souligne qu'il s'agit d'une consultation



publique et que, selon lui, le CC serait une entité pertinente. Il propose d'en discuter au ComEx.

**ACTION :** Proposer une discussion au Comité exécutif sur la question de savoir si le CC EOS doit répondre directement aux consultations du Royaume-Uni sur les FMP, les plans REM et les rejets.

- **Climat & Environnement (Alexandra Philippe)**

Philippe prendra la relève de l'ancien président Jacopo Pasquero qui a quitté l'EBCD. Il sera important de revoir les termes de référence en tenant compte du contenu du paquet PCP. La prochaine tâche de ce groupe de travail sera de fournir des conseils sur la communication de l'UE sur la transition énergétique pour le secteur de la pêche.

La prochaine réunion est prévue pour le 13 octobre.

Mathies a ajouté que ce groupe de travail ne se déroule actuellement qu'en anglais. Le secrétariat devra examiner le budget de l'année prochaine pour voir s'il est possible d'organiser des réunions bilingues supplémentaires.

- **Pocheteaux & raies (Secrétariat)**

Mathies explique que ce groupe de discussion s'est réuni récemment, le 14 septembre, en présence de la Commission, et que cette réunion a permis de discuter de la marche à suivre et des réponses reçues aux lettres envoyées. Le travail du groupe se poursuivra, mais la voie à suivre n'a pas encore été entièrement identifiée, car le travail du groupe de discussion dépend également des informations fournies par la Commission lorsqu'elle discute avec le Royaume-Uni. Malheureusement, le groupe de travail perdra son vice-président, Johnny Woodlock, car le sanctuaire irlandais des phoques a cessé ses activités.

- **Contrôle et conformité (Patrick Murphy)**

Murphy a expliqué que la dernière réunion de ce groupe de travail s'est tenue le 20 juillet, au cours de laquelle les membres ont discuté de la manière d'organiser le travail, en particulier en ce qui concerne le nouveau règlement de contrôle. Le groupe de travail poursuit également l'organisation d'une réunion avec l'EFCA en novembre, mais aucun détail concernant la disponibilité de l'EFCA n'est disponible à ce jour. Le Secrétariat enverra un rappel.

Enfin, Arthur Yon, membre de ce groupe de travail, a travaillé sur une réponse à la consultation publique britannique sur le MER, qui a déjà été communiquée au groupe de travail pour commentaires avant le 29 septembre.

- **Aspects sociaux (Tamara Talevska)**

Tamara Talevska a expliqué que ce groupe de travail conjoint est facilité par le NSAC depuis le 1er octobre 2022.

Depuis lors, le groupe de travail a tenu cinq réunions virtuelles qui ont donné lieu à la présentation de



deux documents. Le premier était l'avis-cadre sur les aspects sociaux qui identifiait et couvrait essentiellement les sujets que le groupe de travail abordera au cours de son travail. Le second était l'avis sur l'évaluation de la directive sur la sécurité des navires. Le groupe de travail travaille actuellement sur deux autres documents d'avis simultanément, le premier sur la pêche récréative dans la PCP et le second sur le renouvellement générationnel du secteur. La prochaine réunion est prévue pour le 3 octobre en ligne.

#### - **Tourteau (Norah Parke)**

Le président a souligné qu'il s'agissait de la dernière participation de Norah à un GTH du CC EOS, puisqu'elle prendra bientôt sa retraite de son poste au KFO. Pendant de nombreuses années, Norah n'a pas seulement contribué à plusieurs groupes de travail du CC EOS sur le tourteau, mais également sur de nombreux autres sujets qui ont permis au CC EOS de formuler des avis de qualité. Elle a déjà quitté son poste de vice-présidente du groupe de travail 1 et le président attendait avec impatience sa dernière mise à jour sur le groupe de travail sur le tourteau, malheureusement virtuelle. Il attend également avec impatience l'occasion d'une réunion en direct pour souhaiter à Norah une bonne retraite.

Norah Parke a expliqué que ce groupe de discussion conjoint avec le MAC et le NSAC s'est réuni cinq fois depuis sa création en octobre 2022. Les travaux de ce groupe de discussion ont abouti à un atelier organisé le 16 mai à Paris qui a rassemblé 41 participants de 6 États membres et des représentants du Royaume-Uni et de la Norvège. Suite à cet atelier, un rapport a été publié le 6 juillet et un avis a été soumis à la Commission le 22 septembre. Cet avis complétait le mandat du groupe de réflexion.

Mme Parke prenant sa retraite, elle a transmis ses meilleurs vœux à ceux qui poursuivront ce travail à l'avenir. Le président la remercie pour son excellent travail.

**ACTION** : Renouveler le groupe de discussion sur le tourteau avec un nouveau mandat pour assurer le suivi des questions soulevées dans l'avis soumis en septembre 2023, une fois la réponse de la COM reçue.

#### - **Dimension spatiale (Secrétariat)**

Mathies rappelle que le projet de mandat de ce groupe de travail conjoint avec le PelAC a été approuvé en juillet par le Comité exécutif et qu'une demande de manifestation d'intérêt pour la participation a été communiquée aux membres. La première réunion est maintenant organisée par le PelAC en décembre, en fonction des éléments suivants la disponibilité du président proposé, Gonçalo Carvalho.

Mathies a évoqué la proposition de DMAP et le projet de document de conseil qui est actuellement examiné par les membres de ce groupe de travail horizontal, avant d'être approuvé par le Comité exécutif dans le cadre d'une procédure accélérée.

Elle a également fait le point sur la liaison avec le groupe irlandais Seafood/ORE, dont le CC doit



encore être officiellement reconnu comme membre. Elle a proposé, comme point d'action, d'écrire une autre lettre au président du groupe Seafood/ORE.

**ACTION :** Le CC EOS enverra une nouvelle lettre au groupe Irish Seafood/ORE pour lui demander de faire le point sur sa demande d'adhésion.

## 7. AOB

Aucune question n'a été soulevée.

## 8. résumé des actions convenues et des décisions adoptées par la présidence

1	Le Secrétariat doit rédiger un avis sur le plan MPA/ORE/SPA de la mer d'Irlande, sur la base du document KFO / ISEFPO fourni et de la réponse des membres du GTH à la demande de contribution.
2	Les membres du GTH proposeront des dates pour les réunions des parties prenantes de Mission Atlantique en 2024 après réception des sujets de discussion.
3	Proposer une discussion au Comité exécutif sur la question de savoir si le CC EOS doit ou non répondre directement aux consultations du Royaume-Uni sur les FMP, les plans REM et les rejets.
4	Renouveler le groupe de discussion sur le tourteau avec un nouveau mandat pour assurer le suivi des questions soulevées dans l'avis soumis en septembre 2023, une fois la réponse de la Commission reçue.
5	Le CC EOS enverra une autre lettre au groupe Irish Seafood/ORE pour lui demander de faire le point sur sa demande d'adhésion.

## 9. Les participants

Membres du CC EOS	
José Beltran	OPP-7 Burela
Emiel Brouckaert (Président)	Rederscentrale
Kenatea Chavez-Hey	ANOP
Enda Conneely	IIMRO
Gérald Hussenot Desenonges	Blue Fish
Manu Kelberine	CRPM de Bretagne
Franck Le Barzick	OP COBRENORD
John Lynch	IS&EFPO
Anaïs Mourtada	CNPMEM



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

Patrick Murphy	IS&WFPO
Aodh O'Donnell	IFPO
Sean O'Donoghue	KFO
Norah Parke	KFO
Alexandra Philippe	EBCD
Corentine Piton	France Pêche Durable et Responsable
Irene Prieto	ANASOL
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne
Dominique Thomas	OP CME MMN
Johnny Woodlock	ISS
Arthur Yon	FROM Nord
<b>Experts et observateurs</b>	
Cathal Boyle	Galetech
Paul Carney	Galetech
James Clark	MRAG
Tasman Crowe	UCD
Michael Keatinge	Seaview Marine Economics Consulting
Stephen Mangi Chai	MRAG
Debbie Pedreschi	Marine Institute
David Reid	Marine Institute
Tamara Talevska	Secrétariat du NSAC
<b>Secrétariat du CC EOS</b>	
Mo Mathies	Secrétaire exécutif
Matilde Vallerani	Secrétaire exécutif adjoint